

Vers de nouvelles dispositions venant à renforcer la protection des enfants victimes
de violences conjugales.

Enfance et Partage se réjouit que dans le cadre du Grenelle des Violences conjugales. **Monsieur Adrien Taquet**, Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance annonce des mesures concernant les enfants témoins et par conséquent victimes des violences conjugales.

En effet, les effets traumatiques des violences conjugales sur l'enfant font de lui une victime à part entière.

Or, nous sommes quotidiennement témoin au travers des situations qui nous sont signalées de la difficulté pour le parent victime de pouvoir protéger son enfant alors même que beaucoup de professionnels et spécialistes s'accordent à dire que ce qui se joue dans le conjugal se joue aussi dans le parental.

Il est encore trop courant d'entendre : « Ce n'était peut-être pas un bon mari mais c'est un bon père » !

C'est pourquoi, il est urgent que dans ces situations des mesures de protection efficaces et rapides puissent être mises en œuvre pour protéger les enfants et que des mesures d'accompagnement à la parentalité spécifiques soient développées.

L'occasion nous est ainsi donnée de vous rappeler l'existence de notre **numéro vert Stop Maltraitance** à l'écoute du lundi au vendredi de 10h à 18h **au 0800 05 12 34** (appel gratuit et anonyme).

Depuis plus de 40 ans, Enfance et Partage agit pour que chaque enfant soit protégé par sa famille et par la société afin de préserver son devenir d'adulte. Nos actions se déploient autour de la Prévention et de la Lutte contre les violences faites aux enfants, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles, avec l'appui de 19 comités locaux, 250 bénévoles, une dizaine salariés (puéricultrices, psychologues, juriste) et un réseau de 50 professionnels (avocats, psychothérapeutes).

Contacts presse :
Gaëlle Stevant Le Franc 06 43 95 92 44
Présidente : Marie-Pierre Colombel
07 62 49 51 63

mariepierre.colombel@enfance-et-partage.org